



Pour information - document sans caractère officiel.

EMBARGO: 21 février 2001
0001 heures (GMT)

L'OIGS EN ACTION: LES CONTRÔLES SUR PLACE

La pratique de la diplomatie discrète est ce qui caractérise le mieux l'activité de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OIGS), qui surveille l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et cherche à déceler les insuffisances des mesures de contrôle aux niveaux tant national qu'international, ainsi qu'à identifier les meilleures pratiques dans le domaine.

Dans son rapport annuel qui vient de paraître, l'Organe énumère les 18 pays dans lesquels il a entrepris des missions pour obtenir directement sur place des renseignements sur la situation nationale en matière de contrôle des drogues (Albanie, Australie, Bosnie-Herzégovine, El Salvador, Espagne, Fédération de Russie, Grèce, Honduras, Irlande, Liban, Paraguay, Philippines, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Suisse et Uruguay).

En tant qu'organe de contrôle indépendant et quasi judiciaire composé de 13 experts internationaux, l'OIGS s'attache à faire en sorte que soient disponibles en quantités suffisantes les stupéfiants requis à des fins médicales et scientifiques, à empêcher les détournements des stupéfiants des sources licites vers le trafic illicite et à veiller à ce que les gouvernements luttent contre le trafic illicite et l'abus de drogues. Il entretient un dialogue permanent avec les gouvernements du monde entier, essentiellement dans le cadre d'échanges de correspondance. L'Organe effectue également des missions dans près d'une vingtaine de pays chaque année et il rend compte succinctement de ces visites sur place dans ses rapports annuels.

Les missions qu'entreprend l'Organe dans les pays ne sont pratiquement pas mentionnées dans les médias car l'Organe a pour politique, conformément à l'esprit des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, de traiter toutes les questions avec les gouvernements concernés de façon confidentielle. S'il est fait exception à cette règle, c'est seulement quand les gouvernements décident, pour des raisons qui leur sont propres, de rendre publique une mission de l'Organe. Le contenu détaillé des discussions et les conclusions des missions sont, néanmoins, tenues confidentielles par l'Organe. Durant ses sessions, l'Organe décide s'il convient d'appeler l'attention du grand public sur telle ou telle question mais, hormis cela, il n'est fait référence dans son rapport que de manière générale aux missions de l'Organe.

L'Organe examine attentivement les constatations de ses missions de pays lors de ses sessions, qui se déroulent à huis clos en mai ou en novembre de chaque année, et il adopte un ensemble d'observations et de recommandations qui sont transmises au gouvernement concerné. Ces recommandations visent à renforcer les mesures de lutte contre le trafic et l'abus de drogues.

L'objectif des missions varie en fonction de la situation du pays. Il est souvent entrepris des visites dans des pays qui n'ont pas encore adhéré à l'un ou plusieurs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il peut aussi intervenir dans un pays des faits nouveaux en matière de politique générale qui justifient un examen de plus près. L'Organe reçoit également des invitations de gouvernements qui veulent vérifier si les mesures qu'ils ont mises en place sont conformes aux dispositions des conventions internationales ou qui souhaitent discuter de certains problèmes auxquels ils sont confrontés en matière de contrôle des drogues.

En règle générale, les missions sont effectuées par une équipe de deux ou trois membres de l'Organe et de son secrétariat; elles s'étendent sur une durée de plusieurs jours ouvrables et comprennent des discussions sur les politiques en matière de drogues avec des ministres du gouvernement et d'autres hauts fonctionnaires. Les missions sont organisées par les gouvernements hôtes de manière à donner à l'Organe la possibilité d'examiner la législation nationale en matière de contrôle des drogues ainsi que la question de l'abus et du trafic de drogues, la coordination des activités, aux niveaux national et international, pour le contrôle des drogues, l'ampleur du problème de l'abus de drogues, la question des cultures illicites et du trafic de drogues dans le pays, et les mesures prises par le gouvernement pour y faire face. Les missions comportent généralement aussi un volet "opérationnel" consistant en une visite sur le terrain, par exemple dans un laboratoire pharmaceutique, dans la pharmacie d'un hôpital ou dans un centre de traitement pour les toxicomanes.

Grâce à cette diplomatie discrète pratiquée par l'Organe, plusieurs pays ont révisé leur législation afin de donner effet aux dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, mis en place les structures nationales requises pour lutter contre l'abus et le trafic illicite de drogues et renforcé leurs activités en matière de contrôle des drogues.

L'Organe examine périodiquement, en coopération avec les gouvernements concernés, la suite qui est donnée aux recommandations formulées à l'issue de ses missions.